

4 A CONSEILS ET FORMATIONS

E.U.R.L. au capital de 2 500 €

Siège social : 26 Avenue Alexandre Dumas, 13008 MARSEILLE
Immatriculée sous le numéro 833 228 125 au RCS de MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 Octobre à 10 heures, Monsieur Guillaume BARTHOUX Associé unique et Gérant de la société 4 A CONSEILS ET FORMATIONS, E.U.R.L. au capital social de 2 500 € divisé en 250 parts de 10 € chacune, immatriculée sous le numéro 833 228 125 au RCS de Marseille, sise 26 Avenue Alexandre Dumas, 13008 Marseille, conformément à la loi,

Était présent :

- Monsieur Guillaume BARTHOUX, Associé unique et Gérant

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume BARTHOUX, Associé unique et Gérant

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer

Première résolution

Exposé de la situation – Perte de plus de la moitié du capital

Le président rappelle à l'Assemblée que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, en raison des pertes enregistrées.

Conformément aux articles L.223-42 (SARL) ou L.225-248 (SA/SAS) du Code de commerce, les associés/actionnaires doivent statuer sur la continuité d'exploitation ou la dissolution anticipée.

Deuxième résolution

Décision de l'Assemblée – Poursuite de l'activité

Après délibération, l'Assemblée décide, à la majorité requise, de la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée charge la direction de mettre en œuvre toutes mesures nécessaires pour reconstituer les capitaux propres dans un délai maximal de deux ans, notamment : l'amélioration du résultat, l'éventuelle augmentation de capital, les apports en compte courant, la réduction de charges et toute autre opération jugée utile.

Troisième résolution

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales, procéder à la publication dans un journal d'annonces légales, déposer le dossier au greffe du tribunal de commerce.

Quatrième résolution

Clôture de la séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par les associés présents à l'assemblée et reclassé dans le registre juridique légal.

4 A CONSEILS ET FORMATIONS

E.U.R.L. au capital de 2 500 €

Siège social : 26 Avenue Alexandre Dumas, 13008 MARSEILLE
Immatriculée sous le numéro 833 228 125 au RCS de MARSEILLE

L'associé unique gérant, Guillaume BARTHOUX,